

L'ÉDUCATION AUX ARTS ET À LA CULTURE EN MILIEU SCOLAIRE ET LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE AU MAROC

Hanane GUENNOUN

Université Mohamed V- Rabat, Maroc

hanane.g@gmail.com

&

Nadia SABRI

Université Mohamed V- Rabat, Maroc

nadiasabri@gmail.com

Résumé : La délinquance en milieu scolaire ne cesse de s'accroître au Maroc selon les chiffres exposés ponctuellement par le ministère de la justice. La violence, la toxicomanie, les actes de vandalisme ou encore l'atteinte à l'intégrité physique sont des délits commis par une population de plus en plus jeunes, souvent scolarisées ou en âge de l'être. Le présent article présente l'état de la question à partir étudiera des dispositions prises par le ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports et les perspectives d'éducation à l'art et aux valeurs offertes aux jeunes par le ministère de la culture, de la jeunesse et de la communication en vue d'endiguer ce fléau. Ainsi dans une perspective descriptive, cette étude, s'appesantira sur la contribution Au passage, il soulignera de quelle manière le manque de l'éducation aux valeurs de l'art et de la culture dans la gestion des défis sécuritaires liées à la délinquance juvénile en milieu scolaire au Maroc pourrait contribuer à la montée de la violence et du taux de criminalité parmi les jeunes sujets scolarisés ou en âge de l'être, constituant ainsi un enjeu sécuritaire national et local.

Mots-clés : Education - Arts- Culture, Gouvernance sécuritaire, Délinquance juvénile.

EDUCATION IN ARTS AND CULTURE IN SCHOOLS AND THE FIGHT AGAINST JUVENILE DELINQUENCY IN MOROCCO

Abstract : Delinquency in schools continues to increase in Morocco according to figures presented occasionally by the Ministry of Justice. Violence, drug addiction, acts of vandalism or attacks on physical integrity are crimes committed by an increasingly young population, often educated or of age. This article presents the state of the matter from will study the arrangements made by the Ministry of National Education, Preschool and Sports and the prospects of education in art and values offered to young people by the Ministry of Culture, of youth and communication to stem this scourge.

Thus in a descriptive perspective, this study, will dwell on the contribution Au passage, It will highlight how the lack of education in the values of art and culture in the management of security challenges related to juvenile delinquency in schools in Morocco could contribute to the rise of violence and crime among young people subjects of school age or age, thus constituting a national and local security issue.

Key-words : Education - Arts- Culture, Safe governance, Juvenile delinquency.

Introduction

Ces dernières décennies, les rapports du ministère en charge de la Justice et ceux de la conférence nationale sur la protection de l'enfance et de la coopération judiciaire du Maroc révèlent que la délinquance juvénile en milieu scolaire demeure en hausse et constitue, à cet effet, un sujet d'actualité au sein de l'appareil judiciaire et de l'ensemble des politiques de gouvernance sécuritaire. Le taux est en hausse et dans une cadence alarmante, car un pourcentage considérable du nombre de jeunes ayant des démêlés avec la justice est constitué de mineurs scolarisés ou en âge de l'être. À titre illustratif, 29.412 mineurs marocains ont été poursuivis dans des affaires en 2022, sur un total de 24.592 dossiers.

Lors de la conférence nationale sur la protection de l'enfance et la coopération judiciaire, tenue du 19 au 21 juin 2023 à Skhirat, le ministre de la justice a encore indiqué un nouveau chiffre inquiétant, prouvant que le rythme croissant de la délinquance dans les milieux jeunes s'accroît au vu et au su de tout le monde : jusqu'à fin mai 2023, selon le ministre, 355 jeunes, considérés scolarisés, ont des dossiers en cours avec la justice.

Face à ce constat qui constitue un enjeu sécuritaire et social, en plus d'être une entrave au développement de l'individu et de la société, la mise en place d'une synergie sectorielle d'actions alliant éducation, culture et justice s'impose pour juguler ce phénomène.

Dans cette dynamique, qui implique directement, et au sens de plusieurs chercheurs aux côtés du ministère de la justice, du ministères de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports, et celui de la culture, la jeunesse et la communication en font un des axes prioritaires de leurs travaux de recherche et de leurs plans d'action afin de trouver des pistes de solutions.

Quelles sont donc d'une part les réformes opérées, à ce jour par le ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports pour parvenir à faire de l'espace scolaire, une sphère d'éducation aux valeurs, d'expression de soi et d'évolution au lieu de continuer d'être un espace fermé sur des apprentissages ? D'autre part, en quoi l'éducation aux valeurs de l'art et de la culture pourrait offrir des options complémentaires de solutions pour une gouvernance optimale de la sécurité ?

Cela relève de la logique plus que de l'évidence que la délinquance juvénile est un process qui trouve son point de départ dans le noyau familial, que prendre des proportions regrettables voire irréversibles en l'absence de remédiation à l'établissement scolaire et dans les espaces dédiés à la culture, à l'éducation artistique et à l'expression de Soi.

Nous rappelons que 29.412 mineurs marocains ont été poursuivis dans des affaires en 2022, selon les déclarations du ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, stipulant que le total des affaires impliquant des enfants s'élève à 24.592 en 2022.

Lors de la conférence nationale sur la protection de l'enfance et la coopération judiciaire, qui s'est tenue du 19 au 21 juin 2023 à Skhirat, le ministre de la justice a présenté un nouveau chiffre inquiétant, prouvant que le rythme croissant de la délinquance dans les milieux jeunes s'accroît au vu et au su de tout le monde : jusqu'à fin mai 2023, selon le ministre, 355 jeunes, considérés scolarisés, ont des dossiers en cours avec la justice.

Si l'on compare ces nouveaux aux anciens, rendus public en 2019 par la présidence du ministère public (27.231 délinquants juvéniles enregistrés), nous constaterons une augmentation de 8,93 %, ce qui invite à une réflexion conjuguée à l'action pour stopper cette hémorragie.

Les recherches académiques et les dispositifs de sondage mis en place par le service public s'accordent sur l'impact et l'importance de la prévention pour atténuer le recours à la répression, l'espace-temps imparti à l'éducation et à la culture, de part par leurs effets immédiat sur l'efficacité de la scolarité, antidote indiscutable au décrochage scolaire, et les marges d'expression de soi, offertes par la pratique artistique et culturelle, trouvent leur sens et leur aspect primordial dans cette lutte contre la montée de la délinquance juvénile.

Face à ce constat qui constitue un enjeu sécuritaire, en plus d'être une entrave au développement de l'individu et de la société, la mise en place d'une synergie sectorielle alliant éducation, culture et justice s'impose et avec force.

Quelles sont donc les réformes opérées, à ce jour par le ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sport pour parvenir à faire de l'espace scolaire, une sphère d'éducation aux valeurs, d'expression de soi et d'évolution au lieu de continuer d'être un espace fermé sur des apprentissages ? Quelles sont les options complémentaires de l'éducation aux valeurs et à l'art offerte par le ministère de la culture, de la jeunesse et de la communication ?

Avec cette montée de la délinquance juvénile, le Maroc se trouve-t-il d'ors et déjà face à un problème sécuritaire ? A quel niveau la communauté mondiale est-elle impliquée dans le domaine de l'éducation comme étant un mécanisme de gouvernance sécuritaire ?

Contexte de l'étude

Dans le cadre de notre recherche doctorale à la faculté des sciences de l'éducation et sous la direction de professeure Nadia SABRI, nous avons eu le privilège d'interroger le processus d'évolution des arts dans les milieux scolaires et de réinsertion.

Au fil de notre processus de recherche qui s'est étendu sur trois années et qui touche à sa fin, nous avons été en mesure d'analyser plusieurs questions liées à l'éducation, à l'Art, dont l'impact de celle-ci à un niveau peu soupçonné : la dimension sécuritaire.

Les chiffres annoncés annuellement par le ministère de la justice, recensant le nombre de mineurs scolarisés ou en âge de l'être, sont alarmants. Une augmentation de plus de 8% a été observée entre 2019 et 2023, la tendance croissante s'avère plus que probable.

Dans ce climat marqué par autant d'anxiété quant aux penchants de populations de plus en plus jeunes pour le crime, et face à des exigences locales et internationales en matière de gouvernance sécuritaire, le ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports a entrepris une nouvelle réforme baptisée « la feuille de route 2022-2026 pour réformer l'école publique », le ministère de la justice continue à tirer la sonnette d'alarme et le ministère de la culture, de la jeunesse et de la communication présente une offre qui demeure insuffisante pour contenir et contourner cet élan de violence chez les jeunes, pouvant dépasser, dans ce contexte de révolution numérique, le stade de la criminalité locale et localisée, pour prendre des proportions plus critiques avec une étendue géographique plus large et moins facilement contrôlable.

Sur la base de l'intérêt particulier que notre travail de recherche porte pour le rapport de cause à effet entre la précarité de l'offre en éducation à l'art et à la culture et la criminalité parmi les jeunes, nous avons représenté le Maroc lors d'un programme de Workshops et de conférences organisé du 20 au 23 juin 2023 à Tunis par le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF).

Les Workshops et les conférences portaient sur l'objectif 16 (Paix et Justice) du programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Les débats soulevés lors des séances de travail qui ont réuni des représentants de la société civile et d'organisation à but non lucratif. Notre participation à ces assises en tant que nous avons été invitées en qualité de responsable de communication auprès du Centre d'Etudes en Droits de l'Homme et Démocratie CEDHD- Rabat, nous a permis de découvrir la profondeur de la thématique et l'intérêt de son développement. Il en ressort que la question d'une éducation efficace, attractive, inclusive, axée sur le jeune en tant qu'individu et citoyen du monde constitue une des préoccupations majeures de la gouvernance sécuritaire. Il est donc besoin de capitaliser ces acquis et de jeter un regard sur l'existant en vue d'ouvrir des perspectives sur la question de l'impact d'une éducation artistique moderne et différemment considérée sur la stabilité tant au niveau national que sur le plan local.

1. L'éducation des jeunes à l'art et à la culture : des réformes et des pratiques

1.1. Réforme du ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports à travers la feuille de route 2022-2026 pour une école publique de qualité

La feuille de route 2022-2026 trouve sa genèse dans le discours de sa Majesté le Roi Mohamed VI en date du 30 juillet 2015.

« Nous posons cette question : est-ce que l'enseignement que reçoivent nos enfants aujourd'hui dans les écoles publiques est capable de garantir leur avenir ?(...) La réforme de l'enseignement doit viser au premier chef à permettre à l'apprenant

d'acquérir les connaissances et les habiletés et de maîtriser les langues nationales et étrangères, notamment dans les filières scientifiques et techniques qui ouvrent les portes de l'insertion sociale.(...) Afin d'assurer le succès de la réforme dans sa portée stratégique, chacun doit se l'approprier et s'impliquer sérieusement dans sa mise en oeuvre »¹

À l'analyse cette assertion, il en ressort clairement que le secteur de l'éducation nationale au Maroc nécessite bel et bien des réformes, celles-ci devraient permettre aux enfants de s'équiper des compétences linguistiques et des aptitudes scientifiques en mesure de leur assurer une insertion tant sur le plan social que sur le plan professionnel. Il s'agirait d'une réforme d'envergure que l'état seul ne saurait mener à terme sans l'implication effective et efficiente des citoyens et de la société civile.

Outre, cette feuille de route, d'autres références législatives entrent en jeu dans la conception et le déploiement de ladite feuille de route, à savoir :

- le programme d'urgence 2015-2030 ;
- la loi-cadre 51.17 (2019) ;
- le nouveau modèle de développement (Avril 2021) ;
- le programme gouvernemental (Octobre 2021).

Toutefois, de tous ces textes, la feuille de route 2022-2026 constitue le pilier fondamental une partie du processus de réforme promis par le Nouveau Modèle de Développement, l'avènement de ce dernier, dans le contexte post-pandémie a semblé répondre aux nouveaux défis auxquels le pays doit faire face.

De même que les dispositions de cette feuille, le nouveau Modèle de Développement, qui constitue, quant à lui, l'assise conceptuelle de la réforme du secteur de l'éducation nationale se fonde aux exigences internationales en matière de développement, le PNUD en l'occurrence, d'où la présence effective de l'Accelerator lab du bureau du PNUD au Maroc auprès du tiers secteur et la position accordée à la société civile qui représente désormais un facteur clé de succès dans le dernier chapitre de la réforme du secteur de l'éducation.

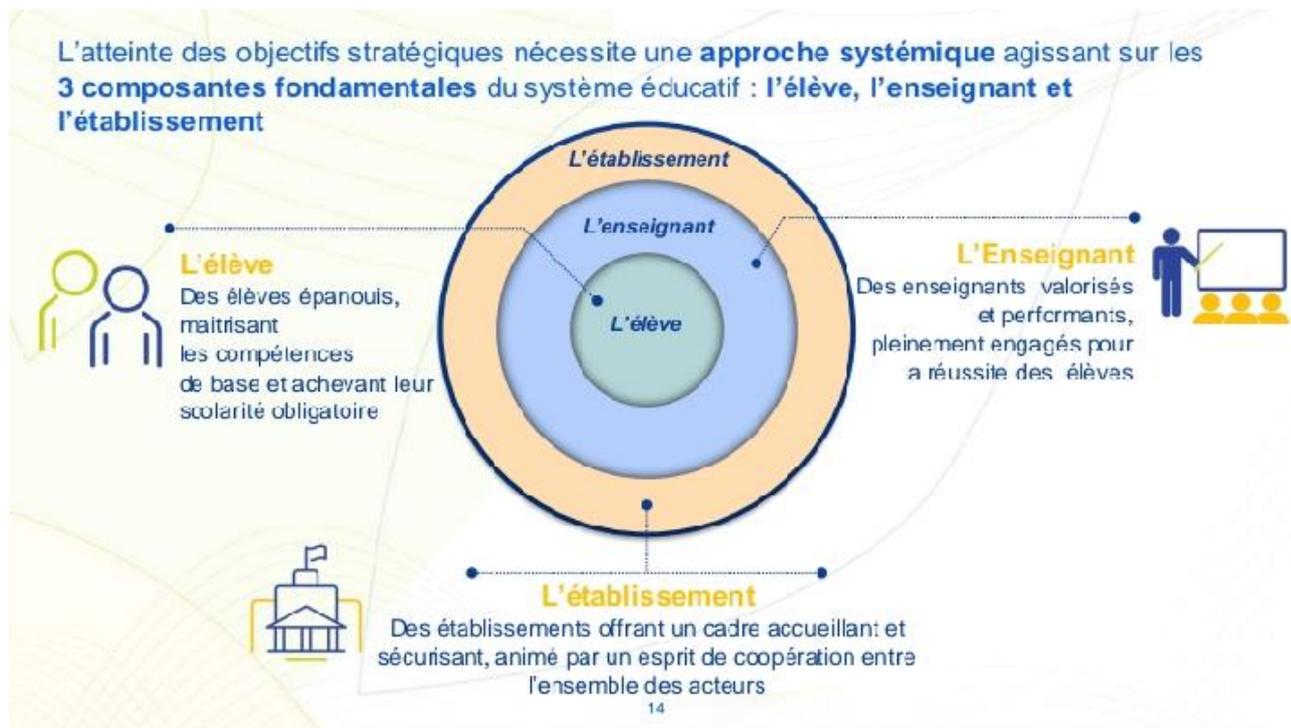
Dans la conférence de presse lors de laquelle la feuille de route a été rendue publique, Chakib Benmoussa, ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports précise que : « Il s'agit ainsi de doubler à l'horizon de 2026 le taux des élèves du primaire maîtrisant les enseignements fondamentaux et le taux des élèves bénéficiant d'activités parascolaires et de réduire la déperdition scolaire d'un tiers, de manière à donner une forte impulsion à l'enseignement obligatoire »² De ce qui précède, l'Etat marocain affiche clairement ses ambitions de voir clore et se développer une culture éducative compétitive à forte employabilité comme l'attestent les différentes déclinaisons ci-dessus :

¹Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 30 Juillet 2015.¹

² Chakib Benmoussa, ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports- Live facebook, le 11 novembre 2022.

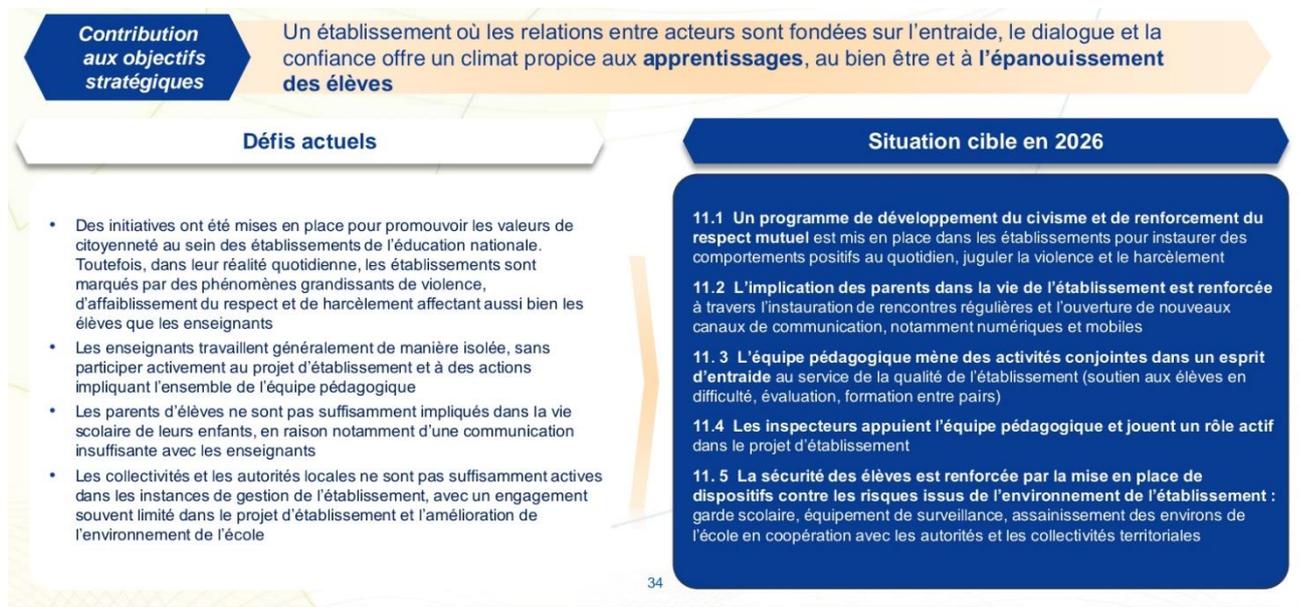


Feuille de route 2022-2026, source/ www.men.gov.ma





Feuille de route 2022-2026, source/ www.men.gov.ma



Feuille de route 2022-2026, source/ www.men.gov.ma

Tel que stratifié, il s'agit donc d'un dispositif ascendant, résultant d'un travail d'investigation réalisé sur le terrain auprès de 100.000 citoyens (élèves, parents, enseignants, représentants de la société civile...) par la mobilisation de divers outils tels que le design fiction, les focus groups, event territorial et un portail national dédié à cet effet (madrastna.ma).

La feuille de route repose, dès lors, sur trois piliers :

- l'élève ; voulu désormais épanoui et ayant accès à la scolarité obligatoire, aux enseignements fondamentaux et aux activités de vie scolaire.
- l'enseignant ; le profil souhaité chez l'enseignant se distingue par l'ouverture, la

collaboration, l'innovation et la capacité d'évoluer professionnellement.

- l'établissement scolaire ; il s'agirait d'un établissement scolaire accueillant, attractif et sûr.

En plus de son aspiration d'accroître l'attractivité de l'établissement scolaire et de perfectionner les ressources humaines, la feuille de route envisage, à l'horizon 2026, de former un élève épanoui, bénéficiant d'activités dites « parascolaires » (Engagement 12 de la feuille de route), toutefois, depuis 2019, et dès le lancement de la loi-cadre 51.17, il s'agit « d'activités intégrées », la feuille de route représente une régression en ce qui concerne la valeur accordées aux activités de vie scolaire, dont l'éducation aux arts et aux valeurs.

Le dilemme face à la place que le ministère de tutelle devrait enfin attribuer aux activités d'épanouissement artistique et culturel se fait de nouveau sentir. S'agira-t-il désormais d'activités intégrées, faisant partie intégrante du quotidien scolaire des enfants et des jeunes ? Ou d'activités parallèles, dites « parascolaires », constituées essentiellement d'initiatives isolées, d'enseignants et d'élèves ? (Des activités qui finissent par périr sous le poids de la complexité des procédures administratives et du manque voire de l'absence de financement).

1.2. Etat de l'éducation artistique et culturelle au sein des établissements scolaires et des structures connexes d'encadrement des jeunes

1.2.1. Les clubs pédagogiques

L'unique espace où une pratique peut prétendre à un lien de parenté avec l'art dans les cycles collégial secondaire qualifiant est le club pédagogique. Nous soulignons que dans le cadre de notre recherche de terrain, nous avons été en mesure de constater que sur des centaines de clubs pédagogiques où les activités parascolaires sont, en principe, pratiquées, seulement quelques dizaines sont actifs à Salé, région de Rabat Salé Kenitra, seulement 17 clubs pédagogiques étaient actifs en 2022 (sur les 213 clubs fondés et recensés).

Les activités des clubs actifs portent essentiellement sur l'écologie, le civisme, rares sont ceux qui actent dans d'autres domaines pouvant être considérés comme artistiques : un seul club de théâtre, dont l'activité porte essentiellement sur l'apprentissage et la performance publique de textes écrits par les enseignants, à l'occasion de commémorations patriotiques ou religieuses.

Lors d'un entretien semi-directif, que nous avons réalisé auprès des enseignants en charge d'animer ces clubs pédagogiques, nous avons relevé que les contraintes essentielles évoquées concernaient la surcharge du programme scolaire, la méconnaissance des disciplines artistiques par les enseignants, formés essentiellement pour la transmission d'un programme ministériel, et la difficulté de maintenir un

public d'apprenants, désormais ultra-connectés, pour mener à terme une activité artistique en bonne et due forme.

1.2.2. *Les institutions d'épanouissement : l'exemple du site de Salé (institutions d'épanouissement pour l'éducation et la formation Al Jahid, Salé)*

L'institution est un établissement du secteur public, ouvert pour des élèves entre 9 et 10 ans et scolarisés que ce soit dans le secteur public ou privé de la province. Ces institutions sont censées dispenser des enseignements gratuitement et suivant un principe de volontariat. Ainsi, les différents ateliers créés au profit des élèves éligibles à l'inscription sont

- les Arts plastiques ;
- les Arts dramatiques ;
- l'Éducation musicale ;
- l'Image et son/ Cinéma ;
- les langues étrangères (Français- Anglais- Italien- Allemand- Amazigh- Espagnol).

Il s'agit bien d'ateliers et non de classes où l'élève découvre ou apprend la théorie. La complication pour ces institutions, pouvant, pourtant être des espace-temps prometteurs en ce qui concerne les pratiques artistiques, réside dans l'opacité des critères de sélection des animateurs qui manquent de clarté dans la définition des cahiers de charges. Ces animateurs se trouvent ensuite livrés à eux-mêmes, sans cadre législatif pour légitimer le statut de « chargés de mission » et sont par ailleurs, parfois sans ou avec peu d'auditeurs.

Pis encore, les institutions ne sont que peu dotées d'orientations pédagogiques, en l'absence de cadre référence qui leur offrirait le fondement de pratiques et d'animations artistiques appropriés. En ce qui concerne les locaux, ils ne sont pas équipés de manière à permettre la réalisation des ateliers. Le cas de l'institution située à Salé est un exemple plausible de l'état de précarité, ne rendant possible que peu d'activités collectives, et moins d'activités d'éducation artistique.

Il est à signaler que l'institution d'épanouissement est hébergé dans un pavillon d'un établissement de l'enseignement collégial en cours de suppression du circuit en raison du nombre réduit des apprenants qui y sont inscrits, et ce à l'issue d'un relogement des habitants d'un ancien bidonville (Sahb).

J'ai exercé dans cette institution pendant 2 semestres les fonctions d'animatrice d'un atelier de cinéma.

Mon travail d'observation des ateliers d'arts plastiques s'est déroulé sur une période de 3 mois et a intéressé 5 ateliers : 3 dans les locaux de l'institution et 2 dans le cadre de caravanes artistiques organisées au profit des apprenants dans le milieu rural (la commune territoriale Sehouf).

1.2.3. De l'animation des ateliers animés au sein de la région de Salé

L'institution d'épanouissement pour l'éducation et la formation Al Jahid-Salé

Notre travail d'observation des ateliers d'arts plastiques s'est déroulé sur une période de 3 mois durant la saison scolaire 2020-2021 et a intéressé 5 ateliers : 3 dans les locaux de l'institution et 2 dans le cadre de caravanes artistiques organisées au profit des apprenants dans le milieu rural (la commune territoriale Sehoul).

- Le groupe d'élèves participants est très réduit et variable (entre 6 et 18), non pas parce que l'institution est élitiste dans le recrutement des bénéficiaires, mais car les ateliers sont planifiés en dehors du temps scolaire c'est-à-dire pendant les demi-journées où les apprenants n'ont pas cours, ce qui rend, selon les entretiens auprès de l'unique animatrice des ateliers d'arts plastiques, difficile de concevoir et d'achever un quelconque projet artistique auprès d'un groupe changeant, à la motivation fébrile s'accroissant ou retombant au gré des disponibilités des parents qui accompagnent leurs enfants aux ateliers (dans la mesure où l'établissement ne permet pas l'autonomie mobile des enfants, désirant participer aux ateliers). L'institution est en effet située dans une zone quasi déserte au milieu de résidences villas-dans le quartier Haye Salam, l'emplacement présente, par conséquent, un enjeu sécuritaire pour les bénéficiaires.
- Le groupe est hétérogène en matière de tranche d'âge : 2 élèves avaient 16 ans, 1 élève avait 13 ans, 1 en avait 11, et les derniers avaient entre 9 et 10 ans.
- L'animatrice a signalé le manque d'outils et de matériaux. Les élèves, quant à eux, oubliaient ou ne pouvaient se procurer ce que l'encadrante leur demandait d'apporter.
- Les ateliers, qui duraient 2 heures se déroulaient dans la forme de discussions entre les participants et l'animatrice autour de ce qu'ils savent « faire » en matière de dessin et se transformaient par la suite en pratique d'exercice de dessin autour d'une thématique. Le coronavirus l'intitulé de la première séance et l'amour de la nation pour la seconde. Les dessins sont ensuite collectés par l'animatrice, dont le rôle se limitait à faire la tournée entre les tables, positionnées selon la disposition classique d'une salle de cours standard.

L'offre en matière d'activités de vie scolaire et d'éducation à l'art reste fébrile et tributaire d'initiatives plus ou moins isolées, les institutions d'épanouissement, quant à elles, nécessitent un travail de structuration tant en ce qui concerne leur statut législatif et celui des intervenants qui y pratiquent l'animation, qu'au niveau du financement des activités. Le ministère recommande, de manière officieuse, de conclure des accords de partenariat entre ces institutions et d'autres établissements du service public et du secteur privé, mais aucun texte législatif n'est, à présent, en mesure

de constituer un cadre officiel fondé pour cette catégorie de partenariats.

Devant autant de difficultés qui entravent le chemin de l'apprenant vers une vie scolaire de qualité, une éducation à l'art et aux valeurs citoyenne, le ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports a, de nouveau, eu recours à la réforme, cette fois ci par le biais du nouveau système fondamental pour les fonctionnaires de l'éducation nationale, s'attaquant ainsi à un aspect épineux du système : les ressources humaines, la protestation des enseignants continue au jour d'aujourd'hui.

1.2.4. Analyse des contraintes du nouveau système fondamental des fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale

Conformément à la feuille de route 2022-2026, le ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports s'est engagé dans une vision nouvelle de réforme : le nouveau système fondamental des fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale

L'objectif escompté ciblé par la révision du système fondamental des fonctionnaires de l'éducation nationale était d'absorber l'indignation de la nouvelle génération d'enseignants qui se voit, depuis 2016, acculée à accepter un statut contractuel (au lieu de celui de titulaire dont jouissent les enseignants recrutés avant 2016), il est à noter que depuis l'instauration du régime de recrutement basé sur le contrat, la nouvelle génération d'enseignant multiplie les styles et les tendances de protestations : cela va du boycott de la saisie des notes, aux grèves ouvertes.

Pendant le mandat du prédécesseur de Chakib Benmoussa, Said Amzazi, la solution pour laquelle le ministère avait opté était une campagne de communication d'envergure dans le but de modifier l'appellation « contractuels » par « cadres des académies », cela a permis un temps d'arrêt pour réflexion entre les enseignants, sans pour autant mettre un terme au climat de congestion qui règne.

Pour faire face à cette situation de discorde, le nouveau gouvernement marocain a entamé, dès 2021, une série de réunions, de consultations et de concertations entre le ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports et les syndicats représentatifs, à l'issue de ces rencontres le nouveau système fondamental a été rendu public en date du 28 septembre 2023, à l'issue de la réunion du conseil gouvernemental.

Le texte législatif, à savoir le nouveau système fondamental des fonctionnaires de l'éducation nationale, se félicite d'avoir pu passer du simple changement d'appellation concernant les enseignants recrutés après 2016, à un vrai statut unifié, réunissant par les mêmes droits et les mêmes devoirs l'intégralité des praticiens de l'enseignement dans le secteur public au Maroc.

Dans ce nouveau système fondamental, il est, effectivement, question pour les enseignants de prendre en charge l'animation d'activités de vie scolaire, de prendre des initiatives innovantes dans la pratique du métier d'enseignant et d'assurer

l'accompagnement des jeunes élèves dans leurs projets personnels et leur évolution, toutefois, il est reproché à cette réforme de surcharger l'enseignant en tâches supplémentaires tout en le lésant de ses droits en matière de promotions et de rétributions.

En analysant le texte du nouveau système fondamental, nous pouvons, sans difficultés constater que :

Plusieurs pages ont été consacrées à détailler les nouvelles prérogatives de l'enseignant.

Deux pages sont dédiées aux nouvelles mesures correctionnelles instaurées à l'encontre de l'enseignant en cas de manquement à ses devoirs.

Le chiffre zéro correspond aux indemnités dédiées à l'enseignant par rapport aux nouvelles tâches qui lui sont assignées dans le nouveau système fondamental, les indemnités financières sont substituées par des attestations de considération ou de félicitations.

Il a résulté de l'annonce du nouveau système fondamental, une nouvelle vague de protestation constituée jusqu'à cet instant où cet article est en train d'être écrit, de sit-in de deux heures au quotidien dans les établissements scolaires depuis le premier octobre, d'une marche et une manifestation qui ont réuni plus de 100.000 enseignants venus des quatre coins du Maroc le 5 octobre 2023 (journée mondiale de l'enseignant), et d'une seconde grève nationale des enseignants programmée pour le 12 octobre 2023.

Photographie prise lors de la manifestation des enseignants devant le siège du ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports à l'occasion de la journée mondiale de l'enseignant, le 05 octobre 2023



Crédit photo / www.fr.hespress.com, le 05 octobre 2023 à 11h23- Rabat, devant le siège ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports

Face à cette discordance entre le ministère de tutelle et l'élément humain sur lequel repose l'essentiel de la stratégie de réforme, l'élève se trouve livré à lui-même, souvent aux portes d'une école fermée pour mouvement de protestation, c'est là que des groupes se forment pour se substituer aux instances éducatives (famille et école), et que l'esprit jeune, curieux par définition, est tenté de tester ce qui lui est offert, loin des regards et des soins adultes.

Le ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports se trouve de nouveau face à une situation critique : au lieu de se voir restructurée, l'école est désormais doublement bloquée, elle souffre à la fois de surcharge du volume horaire en raison de l'enchaînement des réformes du système éducatif au Maroc, qui s'est progressivement dirigé vers la notion de spécialisation, générant ainsi des enveloppes horaires de 30H/ semaine pour le cycle primaire- 33H pour le cycle collégial et 37H pour le cycle secondaire qualifiant et d'un déroulement scolaire incertain en raison de l'insatisfaction du corps enseignant, censé contribuer activement à l'atteinte de l'école de qualité et d'épanouissement, conceptualisée et formulée conjointement dans la feuille de route 2022-2026 et dans le système fondamental des fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale.

Dans le modèle Siegrist³, quant à lui, met en avant la balance effort-récompense perçue. Si le déficit de reconnaissance sociale, de rémunération et de soutien institutionnel conduit au stress et au mal-être, ainsi, le déséquilibre entre les efforts fournis, dans le cadre d'un contrat, et les récompenses perçues, est à l'origine de conséquences psychologiques et somatiques « *effort-reward imbalance* » ou ERI

Cet état de congestion occasionné par la nouvelle mesure prise par le ministère au sujet des enseignants invite à la réflexion autour de l'étude de risques qui devrait précéder l'engagement d'une instance étatique dans le déploiement de ses stratégies de réformes, car les conséquences immédiates du lancement du système fondamental sont :

- l'arrêt des cours pendant 2H quotidiennement depuis le 1^{er} octobre 2023 ;
- la fermeture quasi-totale des établissements scolaires pendant la grève du 5 octobre 2023 (d'autres grèves sont programmées) ;
- la perturbation d'une phase importante telle que la rentrée scolaire, ce qui peut avoir des incidences sur la totalité de la saison 2023-2024 ;
- les sentiments d'incertitude et d'insécurité chez les parents et les élèves ;
- la confiance en l'école comme espace d'apprentissage est ébranlée.
- l'hypothétique espace d'épanouissement, d'accompagnement et d'éducation à l'art et aux valeurs est figé dans les projets de réformes ;
- la déperdition scolaire ;
- les risques sécuritaires pour les élèves eux-mêmes et pour le reste des

³ Siegrist Johannes, 1996 ; Siegrist et coll.2004.

citoyens en raison de la circulation anormale des jeunes et la formation de groupes de jeunes à proximité ou loin des établissements scolaires fermés.

Ce contexte de malaise, marqué par une insatisfaction professionnelle de la part du corps enseignant a comme conséquence directe la perturbation du déroulement des cours, voire la fermeture des établissements scolaires devant les apprenants.

Face à des établissements peu accueillants de coutume en dehors des heures consacrées aux apprentissages, quelles sont les alternatives pour les jeunes en ce qui concerne les espaces culturels et artistiques en mesure de contenir ou de ralentir l'attrait d'un environnement hostile, déjà marqué par une forte délinquance adulte surtout dans les grandes métropoles ?

2. Maisons de jeunes au Maroc : la responsabilité du Ministère de la culture vis-à-vis de l'éducation des jeunes aux arts et aux valeurs

2.1. L'historique des maisons de jeunes

Dès leur mise en place dans les années cinquante, les maisons de jeunes étaient de véritables espaces dédiés aux jeunes pour s'épanouir, se cultiver, se découvrir des talents artistiques et évoluer, sereinement, vers la phase adulte. Ces structures ont été à l'origine de l'apparition et de la réussite de nombreuses célébrités telles que *Nass El Ghiwan* et *Lahcen Zinoun*, mais à partir de 1985, les collectivités locales, en charge désormais d'équiper les maisons de jeunes n'ont pas répondu aux attentes escomptées, ce qui a fait, petit à petit, de ces établissements des lieux vieilliss, délabrés et en marge de toutes les politiques publiques.

Face à ce désintérêt total de la part des décideurs politiques, les maisons de jeunes se sont vues désertées, surtout avec l'avènement de la révolution numérique, par des jeunes hyper connectés, ne portant aucun intérêt, à leur tour, pour ces lieux archaïques et incapables de répondre à leurs exigences.

Fermées pendant la crise causée par la pandémie du SARS COV19, les maisons de jeunes ont été le dernier lieu à rouvrir ses portes face aux jeunes déjà aux abonnés absents.

Ce n'est que le 18 août 2022 qu'une restructuration des maisons de jeunes a été mise en place par le décret n°519.21.2 relatif à l'organisation de ces établissements affiliés au ministère de la Jeunesse, de la culture et de la communication vient d'être publié au Bulletin officiel.

2.2. Organisation des maisons de jeunes

- Les maisons de jeunes accueillent les enfants âgés de 7 à 17 ans, ainsi que les jeunes âgés de 18 à 34 ans.
- Les services rendus par les maisons de jeunes sont l'encadrement pédagogique, les activités culturelles et artistiques, les activités de loisirs et l'accompagnement des compétences.
- La gestion est assurée par un directeur qui dispose d'une équipe de cadres administratifs et pédagogiques.
- Le directeur de la maison de jeune se doit de préparer un programme annuel qui sera déployé une fois validé par le ministère de tutelle. Il prend en charge la validation des dossiers d'adhésion ainsi que les demandes des associations et des établissements en charge des jeunes qui souhaitent bénéficier de ses services.
- Une commission consultative devra être créée sous le nom de «*Conseil de la maison de jeunes*». Elle aura pour mission de donner un avis concernant le programme et de soumettre des propositions relatives aux activités de l'établissement.
- Les personnes en charge de l'encadrement devront répondre à un certain nombre de conditions, notamment disposer de plus de deux années d'expérience dans le domaine de l'encadrement pédagogique, culturel et de loisirs. **(Bulletin officiel publié le 18 août 2023/ www.lematin.ma)**

2.3. Réalité de terrain

Dans le cadre de notre travail de recherche, nous avons réalisé une enquête qualitative par le biais d'un entretien semi-directif à un échantillon significatif de jeunes âgés de 12 à 18 ans (400 au total), afin de mettre la lumière sur l'effectivité des services dispensés au profit des jeunes dans les maisons de jeunesse, après le dépouillement de la totalité des réponses collectées, il en résulte que :

- 167 n'ont jamais accédé aux maisons de jeunes.
- 92 y ont déjà accédé moins de trois fois sans y retourner en raison de l'instabilité des programmes et du manque logistique.
- 43 se rendent ponctuellement aux maisons de jeunes dans le cadre du programme d'une association.
- 85 ont l'intention d'intégrer les activités dispensées aux maisons de jeunes à conditions que celles-ci les intéressent
- 9 souhaitent que les programmes des maisons de jeunes soient rendus publics sur internet et les réseaux sociaux pour qu'ils puissent procéder à leurs choix.
- 4 n'ont pas répondu aux questions après avoir accepté de participer à l'entretien.

Les maisons de jeunes présentent encore des lacunes en matière de programmation, de communication, d'équipements et de qualités des productions qu'elles abritent. Il en résulte un manque d'intérêt de la part des jeunes, censés y trouver un encadrement, une initiation à l'art et à la culture en général, et un espace où ils auraient pu employer

leur temps libre dans des activités en mesure d'avoir un impact bénéfique sur leurs profils, en les dotant d'une multitude de compétences communicationnelles, sociales, culturelles ainsi que des soft skills.

Le jeune scolarisé ou en âge de l'être se trouve plus souvent que nous le pensons à la fois en dehors des murs de l'école, en dehors aussi des espaces dédiés aux jeunes (absence d'un enseignant, mouvement de grève, absence d'un accueil efficace au niveau des maisons de jeunes...). Etant donné la particularité de la phase d'adolescence, c'est pendant ces heures de battement où le jeune est livré à lui-même que l'enjeu sécuritaire est posé : «*Les nombres conséquents d'adolescents dans les rues ou devant les établissements finissent souvent par avoir une incidence sur la sécurité des adolescents eux-mêmes et sur celle d'autrui aussi* » affirme M Abdelkadir Farah, préfet de police à Tanger.

3. Un basculement international au profit de l'éducation aux valeurs et à l'art, dans la gouvernance sécuritaire

Le Maroc n'est pas le seul pays où la question de l'éducation aux arts et aux valeurs est évoquée pour faire face à l'impact de la postmodernité et les risques qu'elle représente pour les sociétés et pour les pays : les Nations Unies ont procédé à la mise en œuvre d'une feuille de route pour l'éducation artistique en 2010⁴, en ce qui concerne la France, François Hollande a placé des promesses électorales dans la question de l'éducation artistique qui serait déployée par un comité interministériel doté d'un budget propre⁵.

Si l'éducation aux arts et aux valeurs revient à chaque besoin de renouveau sur les devants de la scène politique, c'est parce qu'elle a toujours représenté aux yeux des philosophes et des chercheurs, un moyen efficace de conter l'individualité et le penchant pour la violence et la délinquance. Schiller a soutenu dès le XIX^{ème} siècle que si l'éducation est le seul moyen de rétablir les rapports entre le citoyen et l'état dans une démarche constructive, l'éducation, elle-même, ainsi que toutes les valeurs qu'elle véhicule, n'a de meilleurs fondements que dans les arts.⁶

Ajoutons à cela que dans *L'art comme expérience*⁷ (1934) de Jhon Dewey, philosophe pragmatiste, la démarche mélioriste est fondée sur la conviction que l'art et l'expérience artistique possèdent le pouvoir d'améliorer les imperfections du monde, l'auteur soutient en plus le rôle éducatif de l'art dans le partage de l'expérience entre les Hommes et la perception des liens qui les unissent. Et si l'art possède ces pouvoirs, c'est parce qu'il se trouve dans les détails de la vie courante, et parce qu'il permet, par l'expérience esthétique, un réagencement de l'ensemble du vécu personnel et une action sur l'expérience collective qu'il peut modifier.

⁴ Agenda de Seoul

⁵ François Hollande, discours de campagne, Nantes, 2012

⁶ Schiller, *Lettres sur l'éducation esthétique de l'Homme*, 1795

⁷ *Art as an experience*, Jhon Dewey, 1934

3.1. Le programme des Nations Unies pour le développement et l'objectif N°16 de ce programme

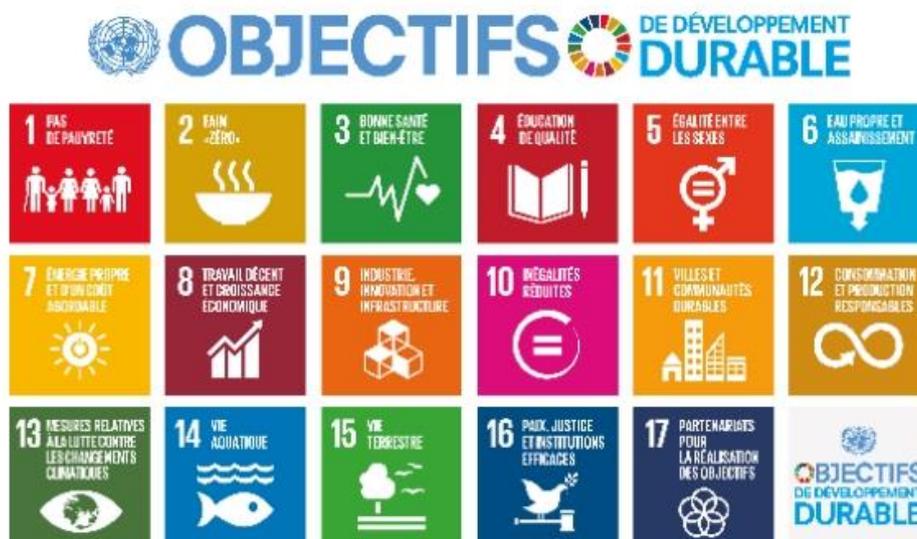
Il nous a été possible dans le cadre de notre recherche doctorale de collaborer avec le Centre d'Etudes en Droits de l'Homme et Démocratie (CEDHD), suite à cette collaboration, nous avons été conviée du 21 au 23 juin 2023 par le Geneva Centre for Security Sector Governance (DCAF) à des workshops autour de l'OD16 (l'objectif N°16 des objectifs de développement durable des Nations Unies). Une série de séminaires, de conférences et d'ateliers pratiques a eu lieu, à cette occasion, à Tunis, réunissant des représentants d'organisations à but non lucratif et des ONG de trois pays :

- le Maroc,
- la Tunisie,
- la Lybie.

Au cours de ses assises, il a été rappelé aux participants les fondements des ODD « Les Objectifs de développement durable (ODD), également nommés Objectifs mondiaux, ont été adoptés par les Nations Unies en 2015. Ils sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici à 2030.

Les 17 ODD sont intégrés - reconnaissant que les interventions dans un domaine affecteront les résultats dans d'autres et que le développement doit équilibrer les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Les pays se sont engagés à accélérer les progrès pour ceux qui sont le plus en retard. Les ODD sont conçus pour mettre fin à la pauvreté, à la faim, au sida et à la discrimination à l'égard des femmes et des filles » (www.undp.org)



Crédit image : www.undp.org

- ODD n°1 - Pas de pauvreté
- ODD n°2 - Faim « Zéro »
- ODD n°3 - Bonne santé et bien-être
- ODD n°4 - Éducation de qualité
- ODD n°5 - Égalité entre les sexes
- ODD n°6 - Eau propre et assainissement
- ODD n°7 - Énergie propre et d'un coût abordable
- ODD n°8 - Travail décent et croissance économique
- ODD n°9 - Industrie, innovation et infrastructure
- ODD n°10 - Inégalités réduites
- ODD n°11 - Villes et communautés durables
- ODD n°12 - Consommation et production responsables
- ODD n°13 - Lutte contre les changements climatiques
- ODD n°14 - Vie aquatique
- ODD n°15 - Vie terrestre
- ODD n°16 - Paix, justice et institutions efficaces
- ODD n°17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Les activités des workshops étaient essentiellement axées sur l'objectif de développement durable N°16 (ODD16), celui qui concerne la paix, la justice et les institutions efficaces.

Lors des débats en marge des allocutions des intervenants du DCAF et des Nations Unies qui introduisaient les workshops, les participants ont souligné, multe fois, l'importance de l'éducation et de la qualité de celle-ci dans la gouvernance sécuritaire sur les plans nationaux, locaux et mondial.

Il serait judicieux de souligner qu'en raison de la révolution numérique, l'attrait et la facilité du banditisme, des émeutes et des penchants pour le terrorisme, la traite humaine et le trafic d'organes ne cesse d'accroître.

Les jeunes d'aujourd'hui, majoritairement ultra-connectés consomment, au quotidien, une quantité astronomique de données numériques, qui ne sont pas toutes conçues pour le divertissement et l'éducation. De ce fait, et dans une perspective de doter les institutions d'éducation ou d'accompagnement des jeunes, l'organisme qui a conçu et abrité l'événement à Tunis, a recommandé avec insistance l'intervention de la société civile dans la conception de projets et de programmes destinés à l'éducation aux valeurs et à l'art, et à considérer ces projets et ces programmes comme des mécanismes à part entière dans la gouvernance du secteur de la sécurité, étant données la capacité

L'éducation aux valeurs et à l'art possède des facteurs en mesure de lui permettre d'agir dans le secteur de la gouvernance sécuritaire en contribuant à la prévention du crime et des actes de violence, et en offrant des alternatives aux jeunes, qu'ils soient scolarisés ou en âge de l'être, pour dévier leur penchant, surtout dans les milieux criminogènes, pour des actes pouvant les impliquer dans des démêlés avec la justice, vers d'autres horizons où l'expression de soi prend d'autres sens que la colère, les actes de vandalisme, les griefs inavoués vis-à-vis d'un Etat, pouvant les conduire vers les champs de l'irréparable : terrorisme, prostitution et banditisme.

4. Discussion des résultats

À la lumière de l'étude menée dans le cadre de la recherche doctorale, que ce soit sur le terrain au moyen d'entretiens, ou par la consultation des textes officiels retraçant le parcours de réformes du secteur de l'éducation nationale, il ressort que l'éducation, au sens large, et l'éducation à l'art, à la culture et aux valeurs en particulier, se trouve au centre de l'évolution croissante de la délinquance juvénile au Maroc.

L'implication de l'éducation à l'art et aux valeurs est repérable dans l'incapacité des programmes scolaires actuels et des espaces dédiés à la culture, à contenir les aspirations des jeunes nés après l'an 2000, appelés désormais la génération Z, étant donné que ces jeunes, qu'ils soient scolarisés ou en âge de l'être, arborent de nouveaux standards et exigent des mesures d'éducation supplémentaires, voire totalement différente.

Les possibilités actuelles, pour occuper le temps des jeunes, sont à la fois défailtantes et limitées : l'offre en activité de vie scolaire ne couvrent que 25% du besoin des élèves, les institutions connexes au secteur de l'éducation nationale présentent des lacunes en ce qui concerne le profil des éducateurs qui les animent, comme c'est le cas pour l'institution d'épanouissement, sans oublier les déficits financiers et logistiques dans ces derniers comme dans les maisons des jeunes

Tout cela dans un contexte national marqué par la multiplication des actes de violence et dans un contexte mondial qui revoit ses exigences à la hausse en matière de sécurité, sur les plans local et mondial, une exigence qui nécessite des efforts d'envergure et une implication réelle des instances en charge de gérer les questions éducatives et sécuritaires.

L'aspect lacunaire des réformes déployées invite à réflexion, d'autant plus que l'éducation aux arts et aux valeurs contribue à la sociabilisation de l'individu⁸, favorise le civisme en plus de développer des compétences transversales nécessaire au maintien des valeurs de la modernité telles que l'humanisme, la liberté et la diversité.

⁸ Maria Montessori a expérimenté l'effet de l'éducation par l'art dans un espace communautaire sur l'évolution de l'individu en créant la casa del bambini en 1907

Conclusion

Au terme de cette analyse, il en ressort que l'éducation à l'art, à la culture et aux valeurs ne saurait être rangée dans la case du parascolaire ou de l'accessoire, car ses effets transversaux, allant de l'individuel au sécuritaire, lui accordent une position primordiale qu'elle doit occuper, sans tarder, dans les politiques publiques.

Le ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports, et le ministère de la culture, de la jeunesse et de la communication, à eux seuls, ne peuvent pas satisfaire les besoins d'une jeunesse qui ne cesse de comparer son quotidien à l'image qu'elle se fait de la vie d'une toute autre jeunesse sous d'autres cieux. Il serait donc salutaire d'attribuer à la société civile la marge de manœuvre qu'il lui faut pour contribuer à la restructuration de l'école et des espaces dédiés aux jeunes.

Le service public peut parfaitement concevoir et proposer une politique capable de remédier à un dysfonctionnement, ou encore proposer de nouvelles mesures pour la mise en place de projets prometteurs, mais en l'absence d'une réelle consultation des ayants droits, et en maintenant le monopole de la décision, l'exécution s'avère douloureuse et peut présenter des enjeux sécuritaires majeurs : la colère de près de 300.000 enseignants des suites de l'annonce du nouveau système fondamental risque de mettre à peu près 9.000.000 enfants scolarisés en dehors de l'école pour une durée que seul le ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports connaît.

Eduquer à l'art, à la culture et aux valeurs c'est former un citoyen capable de contribuer activement au développement de son pays, de s'intégrer dans la société, de posséder le profil hybride qui consiste à être un citoyen du monde et un citoyen attaché à ses spécificités locales et régionales et surtout d'être un facteur de stabilité au lieu de se transformer, petit à petit, en une menace potentielle.

Bibliographie sélective

Références sur l'éducation artistique

Chappelle Frédéric, Risques psychosociaux et qualité de vie au travail, éditions Dunod, 314 pages, 2018

Cordonnier Sarah, Les sciences humaines dans le centre de l'art, éditions Lavoisier, 368 pages, 2012

Deleuze Gilles et Guattari Félix, Capitalisme et schizophrénie 2/ Mille Plateaux, éditions de Minuit (collection critique), 648 pages, 1977

Dewey Jhon, L'art comme expérience, édition Gallimard, collection Folio Essais, 2010, 598 pages/ pages 42, 87, 440

Kerlan Alain, Annuel de recherche en philosophie de l'éducation/ Volume I. Le quotidien du politique. Ruse, souffrances et petits bonheurs. 266 pages. Université de Tours. 2021

- .Kerlan Alain, À la source éducative de l'art Alain Kerlan Dans Steps 2013/4 (n° 102), pages
Lauret Jean-Marc, L'Art fait-il grandir l'enfant ? Essai sur l'évaluation de l'éducation artistique
et culturelle, éditions de l'Attribut, 160 pages, 2015
- Muager Gérard, La sociologie de la délinquance juvénile, éditions la Découverte, 128 pages,
2009
- Schiller Friedrich, Lettres sur l'éducation esthétique de l'homme (Briefe über die aesthetische
Erziehung des Menschen), traduction de Robert Leroux, Paris, Aubier, 1992.
- Sabri Nadia, L'éducation artistique et culturelle pour l'acquisition d'une compétence
interculturelle. Cas : Enseignement de l'histoire des idées et des arts « études
françaises »-FSE Rabat- Colloque international Didactique du plurilinguisme.
Enseignement apprentissage des langues- Colloque international organisé par FSE en
2012- Actes de colloque publiés en 2015
- Sabri Nadia, l'approche interculturelle pour l'éducation à la diversité, Actes du colloque
international l'Education à la diversité, les 8,9 et 10 mai 2007 à la faculté des sciences
de l'éducation, pages 54 à 58.
- 17 à 30
- Shusterman Richard, l'Art à l'état vif, la pensée pragmatiste et l'esthétique populaire, 272
pages, éditions de minuit 1991

Filmographie

- ACTIVE LISTENING PLAYGROUND - MOROCCO: "DE LA CRÉATIVITÉ À L'ÉCOLE". A
Documentary by Layla Triqui
<https://www.youtube.com/watch?v=EWeBGfwsmv5>

Webographie

- www.composingcommunity.com

Textes officiels

- Conseil économique et social, Inclusion des jeunes par la culture, 51 pages, N°3, 2012
- Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement
supérieur et de la recherche scientifique, La charte nationale de l'éducation et de la
formation, 57 pages, 1999.
- Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement
supérieur et de la recherche scientifique, Le plan d'urgence pour la réforme de l'école
marocaine, 219 pages, 2007.
- Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement
supérieur et de la recherche scientifique, la loi cadre 51-17, 29 pages, 2019
- Ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports, La feuille de route pour
promouvoir l'école marocaine 2022-2026, 42 pages, 2022